

Relève agricole

Fiche technique - Élections 2019

Favoriser la relève agricole

- Reprendre une ferme et en assurer le maintien est un exercice périlleux : l'endettement élevé et les revenus incertains sont des freins réels.
- Selon le *Portrait de la relève agricole au Québec 2016*, seulement 22% des entreprises fermes ont une relève assurée et ce taux stagne depuis 2011¹.
- Entre 500 et 800 jeunes agriculteurs reprennent une ferme chaque année alors qu'il en faudrait 1 000 pour maintenir le nombre de fermes au Québec.
- Résultat : une ferme par jour disparaît au Québec.

Le Bloc Québécois demande des mesures pour assurer la relève agricole et la pérennité du modèle agricole québécois, caractérisé par des fermes à dimension humaine sur l'ensemble du territoire.

Programme Agri-stabilité et Agri-protection :

- Agri-stabilité indemnise les agriculteurs en cas de chute des prix
- Agri-protection les indemnise en cas de pertes importantes des récoltes par suite d'une catastrophe naturelle ou un événement météorologique extrême.
- Partiellement financés par les contributions des agriculteurs, ces programmes coûtent cher.

Nous demandons un congé de cotisation de 5 ans pour tout producteur de la relève qui vient d'acquérir une entreprise agricole.

Programme Agri-investissement :

- Ce programme, géré au Québec par la Financière agricole, permet aux producteurs de contracter des emprunts pour acheter une ferme ou y investir.
- La valeur moyenne des fermes est de 1,5 M\$, ce qui pose le problème de la mise de fonds pour un jeune producteur désireux de reprendre une ferme. Y ayant consacré toutes ses économies, il risque fort de se retrouver sans marge de manœuvre financière, et enclin à abandonner lors d'un coup dur.

Nous proposons que le gouvernement contribue par un prêt sans intérêt à la mise de fonds, comme il le fait pour l'achat d'une première maison.

¹ <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/releveagricole/Pages/Releveagricole.aspx>

Transferts intergénérationnels :

Les producteurs jouissent d'une exemption particulière à la Loi sur l'impôt qui leur permet de limiter le montant de gain en capital imposable lorsqu'ils cèdent leur ferme à leurs enfants lorsque ceux-ci ont participé activement dans l'exploitation de l'entreprise².

Nous proposons d'étendre l'exemption à tout membre de la famille élargie ayant participé activement à la ferme.

Lorsqu'un agriculteur vend les actions de sa société à un membre de sa famille, il ne profite pas des mêmes avantages fiscaux que s'il les vendait à la société d'une personne n'ayant pas de lien familial.

Nous proposons d'imiter le gouvernement du Québec et de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre qu'un transfert d'actions à l'intérieur d'une famille ait les mêmes avantages fiscaux qu'une vente à un tiers.

Revenus agricoles :

Au Québec, le revenu des producteurs ne croît pas au même rythme que la taille des fermes, ce qui favorise l'endettement. Jumelé au vieillissement de la population agricole et à l'aide gouvernementale insuffisante, le coût associé à la prise de possession d'une ferme (achetée ou transmise) freine considérablement la relève agricole.

Le Bloc Québécois propose :

- la constitution d'un régime d'épargne-transfert agricole afin de permettre aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt;
- le transfert d'une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec pour favoriser la relève agricole et de travailler avec le monde agricole afin de développer d'autres mesures susceptibles de compléter les propositions mises de l'avant.

² <https://www.rcgt.com/fr/planiguide/modules/module-6-personnes-en-affaires/agriculture/>